

Procès Verbal Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 avril 2018.

L'an deux-mil dix-huit, le vingt-deux mai,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2018

Étaient présents : Messieurs.PERROCHEAU Alain, CHAUVIN Jean, BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, MM HILLAIRET Dominique, PATEAU Bruno, HERBRETEAU Yann, PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, BARREAU Aude, HERBRETEAU Joëlle, BOUGAULT Myriam, MORNET Evelyne, M.CRAIPEAU Fabrice.

Monsieur Fabrice CRAIPEAU a été désigné secrétaire de séance.

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Décision du Maire : - 07/05/2018 : Signature du devis de FL.Elec pour la réparation du disjoncteur de la bibliothèque, pour un montant de 2 051.07 € HT
- 16/05/2018 : Renonciation au Droit de Prémption parcelle B 1470, 12 Rue des Fiacres, d'une superficie de 971 m²
- 16/05/2018 : Renonciation au Droit de Prémption parcelle A 2057, Allée des Sources, d'une superficie de 509 m²

2 – DELIBERATIONS :

DELIB N° 2018.05.01 : Convention Orange : Effacement de réseau Rue de l'Océan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que des travaux d'effacement du réseau de communications électroniques doivent être réalisés dans le cadre de la phase 4 de l'aménagement du bourg, sur la Rue de l'Océan.

Il présente la convention établie par Orange. Le montant total des travaux s'élève à 12 794.09 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De donner son accord pour la prise en charge de ces travaux d'un montant total de 12 794.09 €*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec Orange.*

DELIB N°2018.05.02 : LIGNE DE TRESORERIE

DELIB N°2018.05.03 : TRAVAUX COMMERCE : CHOIX DES ARTISANS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à l'achat de l'ancien commerce, le bâtiment nécessite quelques travaux de rafraichissement et de mise aux normes électriques notamment. Il présente au Conseil Municipal, les différents devis reçus en mairie. Plusieurs entreprises ont été consultées pour la couverture, la plomberie, l'électricité, le carrelage et la menuiserie.

Monsieur le Maire propose de confier les travaux de :

- Couverture à l'entreprise Lavigne pour un montant de 11 784.93 € HT
- Plomberie à l'entreprise Lavigne pour un montant de 1 022.37 € HT
- Electricité à l'entreprise Perrin pour un montant de 4 596.51 € HT
- Carrelage à l'entreprise Robin pour un montant de 1 266.50 € HT
- Menuiserie à l'entreprise Guilbaud pour un montant de 940.00 € HT

Soit un montant total de travaux de 19 610.31 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Décide de confier les travaux de couverture à l'entreprise Lavigne pour un montant de 11 784.93 € HT*
- *Décide de confier les travaux de plomberie à l'entreprise Lavigne pour un montant de 1 022.37 € HT*
- *Décide de confier les travaux d'électricité à l'entreprise Perrin pour un montant de 4 596.51 € HT*
- *Décide de confier les travaux de carrelage à l'entreprise Robin pour un montant de 1 266.50 € HT*
- *Décide de confier les travaux de menuiserie à l'entreprise Guilbaud pour un montant de 940.00 € HT*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les devis correspondants*
- *Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 2313 du budget 2018*

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- Aménagement du bourg phase 3 : les candélabres sont posés, dans un souci d'esthétique, un candélabre supplémentaire sera installé dans la chicane en face l'entrée du parking des ouches.
- Commerce : Mr le Maire a rencontré Mr Vandelair suite à la dépose de son dossier de candidature pour la gérance du commerce. Il présente les demandes de celui-ci :
 - Inclure la licence IV dans le loyer, pour un montant total de 100 €
 - Bloquer le loyer pendant 3 ans et prédéfinir ensuite un pourcentage d'augmentation de celui-ci
 - Etre prioritaire en cas de futurs projets concernant de nouveaux bâtiments commerciaux
 - Préciser dans le bail les conditions de désengagement
 - Pouvoir ouvrir au 15 juillet 2018
 - Aménager le coin cuisine (faire carreler)
 - Que la commune prenne en charge les frais de mobilier et de matériel soit 12 479.43 € HT

Une rencontre avec Mme Iger de la Chambre de commerce est prévue le 29 mai 2018 à 14h30. Le Conseil Municipal maintient sa position vis-à-vis du loyer en discernant la licence (50 €) et le loyer (100 €), sur les autres points et notamment la prise en charge du matériel, le conseil décide de ne pas se prononcer avant la rencontre avec la chambre de commerce.

- Compte rendu réunion du 06/05/2018 : nouveau lotissement « Les Brosses » :

Une première rencontre avec Mr Morinière, géomètre maître d'œuvre, Mr Tanguy, Architecte urbaniste et paysagiste et Mr Hériault (Loi sur l'eau) a eu lieu afin d'échanger sur le projet et définir les premières orientations et notamment le nombre d'entrées, zone verte autour du bassin d'orage, prise en compte des fonds de jardins limitrophes et leurs inclusion ou non dans le projet, les liaisons piétonnières avec les autres lotissements et le bourg.

La prochaine réunion aura lieu le 6 juin 2018 à 10h00 avec les services instructeurs en charge de l'urbanisme de la CCPA.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Vente terrain Allée des Sources : les acquéreurs des anciens bureaux AJC redemandent à acquérir une bande de terrain de 5 m dans le fond de la parcelle. Le Conseil Municipal confirme la proposition déjà faite au précédent propriétaire en mars 2017 et mars 2018, soit 50 €/m².
- Salle polyvalente : le frigo derrière le bar est en panne, il est nécessaire de le remplacer.

Prochaine réunion : 19 juin 2018

En Mairie le 23 mai 2018
Le Maire